

DECRET N° 79/299 DU 12/6/79
Portant nomination de Monsieur MATOUALA-MEMBOUA,
en qualité de Directeur Commercial de la Société
des Verreries du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU l'Acte n° 038/PCT du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

VU le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

VU le décret n° 79/047 du 28 Janvier portant statut de la Verrerie du Congo
le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E

Article 1er. Monsieur MATOUALA-MEMBOUA est nommé Directeur Commercial de la Société
des Verreries du Congo (SOVERCO)

Article 2. Toutes dispositions antérieures ~~contraires~~ au présent décret sont abrogées

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au journal officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 12 JUIL 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Industrie et
du Tourisme

. le Ministre des Finances

Marius MOUAMBENGA.

Henri LPOES.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.

